Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-2026010-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 janvier 2026

Date de convocation : 15 janvier 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 19

Arrivé (s) en cours de séance : 2

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.010

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le vingt janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Christèle POTTIER, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Laurent MIGOT, Sophie ELUDUT, Valérie DUVAL (Pouvoir à Yves THILLOU à compter de la délibération n° 2026.002), Franck SEROUX, Noël NOURRISSON, Gaëlle LE LAN, Jacques LARRAY, Armelle LE MOAL, Caroline HAMON, Alexis ADRIEN, Delphine NORMAND, Marie-Agnès GENDRON.

Arrivés en cours de séance : Sylvie FONTAINE et Virgile HOUTIN (participent au vote à compter de la délibération n° 2026.002)

Absents excusés : Adrien MOREAU (Pouvoir à Stéphane ROBERT), Prescillia DREAN

Secrétaire de séance : Delphine NORMAND

Acquisition de la parcelle AB n° 641pa à la SCI Les Saint Thomas

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de construction d'une salle multi-activités avec salle annexe est prévu, à proximité de la mairie, sur le site de l'actuel plateau scolaire (parcelle AB n° 239). Il comprend également la reconstitution du plateau scolaire, sur une parcelle située en contrebas de la parcelle AB n° 239, d'une contenance de 3 000 m² et cadastrée AB n° 641pa (division de la parcelle AB n° 641, propriété de la SCI Les Saints Thomas).

Entendu cet exposé,
Considérant l'avancée du projet de salle multi-activités avec reconstitution du plateau scolaire,
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition à la SCI Les Saint Thomas de la parcelle cadastrée AB n° 641pa d'une surface de 3 000 m² au prix de 2.00 € le m².
- De l'autoriser à signer tout document et tout acte relatif à cette acquisition, dont l'acte de vente, qui sera établi par Maître Guillaume JOUIN, notaire à BRUZ.
- D'acter que l'ensemble des frais liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260120-2026010-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants : 22 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 22).

Extrait délivré conforme, le 27 janvier 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	La secrétaire de séance, Delphine NORMAND
MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr